Onze Etats d’Afrique centrale signeront une convention sur les armes légères

@rib News, 11/11/2010 â€“ Source ONULe ComitÃ© consultatif permanent des Nations Unies chargÃ© des questions de sÃ©curitÃ© en Afrique centrale tiendra sa 31Ã¨me rÃ©union ministÃ©rielle Ã Brazzaville, RÃ©publique du Congo, du 15 au 19 novembre 2010.Le point culminant de cette rÃ©union sera lâ€™ouverture Ã la signature de la Â«Â Convention de lâ€™Afrique centrale pour le contrÃ´le des armes lÃ©gÃ¨res et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes piÃ¨ces et composantes pouvant servir Ã leur fabrication, rÃ©paration et assemblageÂ Â», dite Â«Â Convention de KinshasaÂ Â».
Cette Convention, adoptÃ©e en avril 2010 et Ã©laborÃ©e par le Centre rÃ©gional des Nations Unies pour la paix et le dÃ©sarmement en Afrique, reflÃ¨te les derniers dÃ©veloppements en matiÃ¨re de contrÃ´le des armes lÃ©gÃ¨res et de petit calibre (ALPC) ainsi que les particularitÃ©s de la sous-rÃ©gion.Dans le cadre de cette rÃ©union, les 11 Ã‰tats membres du ComitÃ© (lâ€™Angola, le Burundi, le Cameroun, la RÃ©publique du Congo, le Gabon, la GuinÃ©e Ã©quatoriale, la RÃ©publiqu centrafricaine, la RÃ©publique dÃ©mocratique du Congo, le Rwanda, Sao TomÃ©-et-Principe et le Tchad) devront adopter le Plan de mise en Å“uvre de la Convention, qui permettra aux Ã‰tats de prendre au plus tÃ´t les mesures nÃ©cessaires au contrÃ´le des ALPC, dÃ¨s lâ€™entrÃ©e en vigueur de la Convention.Les Ã‰tats partageront Ã©galement leurs expÃ©riences d en Å“uvre du Code de conduite des forces de dÃ©fense et de sÃ©curitÃ© dâ€™Afrique centrale, adoptÃ© par le ComitÃ© en 20 Ensemble, la Convention et le Code de conduite constituent Â« lâ€™Initiative de Sao TomÃ© Â», adoptÃ©e par le ComitÃ© en 2007.Lâ€™ordre du jour de la rÃ©union ministÃ©rielle de Brazzaville comprend dâ€™autres sujets tels que les Ã©volutions rÃ© la situation gÃ©opolitique et sÃ©curitaire dans la sous-rÃ©gion, la piraterie maritime dans le golfe de GuinÃ©e et la promotion du dÃ©sarmement et des programmes de limitation des armements en Afrique centrale.Par ailleurs, les Ã‰tats examineront la mise en Å“uvre des rÃ©solutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) du Conseil de sÃ©curitÃ© sur les femmes, la paix et la sÃ©curitÃ©.Les participants Ã la 31Ã¨me rÃ©union ministÃ©rielle sont les ministres et haut-fonctionnaires civils et militaires des Ã‰tats membres. La rÃ©union est Ã©galement ouverte, sur invitation, Ã quelques observateurs, dont la Commission de lâ€™Union africaine (UA), la CommunautÃ© Ã©conomique des Ã‰tats de lâ€™Afrique centrale (CEEAC), miss bureaux des Nations Unies dans la sous-rÃ©gion, lâ€™Organisation internationale de la Francophonie (OIF), et le SecrÃ©tariat gÃ©nÃ©ral de la ConfÃ©rence internationale sur la rÃ©gion des Grands Lacs (CI/RGL).SuccÃ©dant Ã la RÃ©publique dÃ©mo du Congo, la RÃ©publique du Congo assurera la prÃ©sidence du ComitÃ© pour sa 31Ã¨me rÃ©union ministÃ©rielle.Le ComitÃ© Ã©tÃ© Ã©tabli par le SecrÃ©taire gÃ©nÃ©ral de lâ€™ONU le 28 mai 1992, en application de la rÃ©solution 46/37 B du 6 dÃ©c de lâ€™AssemblÃ©e gÃ©nÃ©rale.Â Il a pour objectif principal de promouvoir la paix et la sÃ©curitÃ© en Afrique centrale Ã tra mesures de renforcement de la confiance, notamment en matiÃ¨re de dÃ©sarmement et de limitation des armements.